

La protection sociale non contributive examinée sous l'angle de l'enfance et de l'équité en Oman¹

Centre International de Politiques pour la Croissance Inclusive (IPC-IG)

Voisin de l'Arabie saoudite, des Émirats arabes unis et du Yémen, Oman se trouve sur la pointe sud-est de la péninsule arabique et figure parmi les six pays du Golfe à revenu élevé. Sa population compte environ 4,5 millions d'habitants, dont 1,1 million (25 pour cent) et 0,4 million (9 pour cent) sont respectivement âgés de 18 et 5 ans, et son taux de fertilité est passé de 7,2 à 2,7 entre 1990 et 2015. En raison d'une forte immigration, sa population totale ne comprend qu'un peu plus de 50 pour cent de ressortissants omanais.

Si les estimations de la pauvreté ne sont pas disponibles au public, Oman a enregistré en 2015 un indice de développement humain (IDH) de 0,796, supérieur à la moyenne régionale du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (région MENA, de l'anglais *Middle East and North Africa*), qui obtient pour sa part un score de 0,704. Classé 52^e sur 188, il appartient ainsi à la catégorie des pays à développement humain élevé.

Oman fournit des soins de santé universels presque gratuits à ses citoyens.² Ses dépenses totales de santé représentaient 3,6 pour cent de son produit intérieur brut (PIB) en 2014, une plus faible proportion que celle affichée par la moyenne de la région MENA (5,3 pour cent). Chez les enfants de moins de 5 ans, 14,1 pour cent souffrent d'un retard de croissance et 9,7 pour cent sont en surpoids.

Le pays garantit la gratuité de l'éducation jusqu'au secondaire ; le ministère de l'Éducation s'est vu affecter 13 pour cent des dépenses publiques en 2015, contre une moyenne régionale de 14,2 pour cent en 2008. Bien que l'éducation élémentaire soit obligatoire, les taux nets de scolarisation ont baissé 3 entre 2012 et 2015, passant de 96,6 à 94. Malgré l'absence de disparités significatives dans le primaire, l'enseignement secondaire enregistre une scolarisation inférieure des garçons par rapport aux filles (90,2 contre 98,9 pour cent, respectivement). Dans l'ensemble, le développement de 68,3 pour cent des enfants en âge d'être scolarisés est en bonne voie dans au moins trois des domaines suivants : l'alphabétisation / le calcul, l'éducation physique, le développement social / émotionnel et l'apprentissage.

Le 9^e Plan quinquennal d'Oman (2016-2020) se concentre sur la diversification économique, le développement du secteur privé et l'amélioration des prestations sociales. Il s'agit du dernier de la série de plans quinquennaux mis en œuvre dans le cadre de la « Vision 2010 », qui visait à améliorer les conditions de vie de la population et à atteindre l'égalité entre les individus et les différentes régions du pays. Après les soulèvements qui ont secoué la région en 2011, les dépenses publiques en services sociaux ont augmenté, notamment sous la forme d'allocations versées aux étudiants d'université et aux demandeurs d'emploi.

Le système d'assurance sociale d'Oman est administré par l'Autorité publique pour l'assurance sociale ; il prévoit des pensions privées pour les personnes âgées, handicapées ou souffrant de maladies chroniques et pour les orphelins, ainsi que des allocations de mariage et de décès. Bien qu'il existe des prestations à court terme pour les travailleurs migrants temporaires, la plupart des prestations ciblent les ressortissants omanais. Outre le système d'assurance sociale, le Gouvernement omanais verse différentes prestations non contributives.

Comme dans beaucoup d'autres pays de la région, les subventions absorbent une forte proportion des dépenses publiques et permettent à la population d'accéder à produits alimentaires, à l'électricité et aux combustibles à des prix subventionnés. En 2013, le Gouvernement a respectivement dépensé 833,5 et



72,5 millions de dollars en subventions énergétiques et alimentaires. L'effondrement des prix du pétrole a entraîné en 2015 une réduction de 48 pour cent des subventions allouées à certains produits alimentaires. Compte tenu du coût élevé des subventions et du déclin de la production de pétrole brut, le Fonds monétaire international (IMF) a recommandé de réformer le système des subventions pour financer des programmes ciblant davantage les ménages pauvres.

Le ministère du Développement social est chargé de la protection sociale, du développement familial, de la supervision des associations communautaires et des services d'appui. Il accorde également des prestations monétaires non conditionnelles (prestations de sécurité sociale) à différents groupes vulnérables, dont les orphelins, les personnes âgées et handicapées et les ménages abandonnés par leurs membres masculins. En 2013, ces programmes ont représenté une dépense de 337 millions de dollars ; leurs prestations ont bénéficié en 2015 à 84 644 individus. Ils reposent sur un mélange d'évaluation des ressources et de ciblage catégoriel et le montant des prestations dépend de la taille du ménage.

Le ministère fournit également des services d'aide sociale et une assistance d'urgence visant à appuyer les familles pauvres en cas de catastrophes naturelles, d'incendies ou de besoins médicaux spéciaux. Les prestations sont distribuées sous forme monétaire ou en nature et comprennent des aides au logement et des bourses scolaires. L'octroi de l'assistance est décidé au cas par cas. En 2015, 2 215 personnes ont bénéficié de ce programme.

Malgré des indicateurs de développement humain positifs, la disponibilité limitée des données entrave l'évaluation du système de protection sociale omanais et sa capacité à atteindre les enfants les plus vulnérables. Des améliorations ont récemment été apportées à la législation omanaise, comme l'adoption de la loi sur l'enfance en 2014, la loi sur le logement social en 2010, la loi sur l'assurance sociale complète en 2013 et la loi sur la protection du travail en 2011. Les prestations contributives versées par le ministère du Développement social vont par ailleurs dans le sens d'une plus vaste couverture en ciblant les familles dans le besoin et en augmentant le montant des prestations en fonction de la taille du ménage. Près de la moitié de la population se compose toutefois de ressortissants étrangers jouissant d'un accès limité aux régimes de protection sociale, un constat qui constitue une source de préoccupation croissante.

Notes :

1. Le présent *One Pager* découle d'une étude complète menée en partenariat entre l'IPC-IG et Bureau régional de l'UNICEF pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Toutes les références des données sont intégralement fournies dans le rapport complet correspondant :

Machado, A. C., C. Bilo, R. G. Osorio, et F.V. Soares. 2018. *Overview of Non-contributory Social Protection Programmes in the Middle East and North Africa (MENA) Region through a Child and Equity Lens*. Brasília et Amman : Centre International de Politiques pour la Croissance Inclusive et Bureau régional de l'UNICEF pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord : <<https://goo.gl/QfmKwK>>.

2. Une modeste contribution a été introduite en 1996 afin d'alléger la charge pesant sur le budget gouvernemental.